



L'ensemble de l'équipe de l'E.A.N.M Les Lilas vous souhaite la bienvenue et vous propose un accompagnement personnalisé basé sur la bienveillance, le respect de la personne et la relation de confiance.

L'UNAPEI Alpes Provence

L'Unapei Alpes Provence est une association militante, gestionnaire et parentale de type Loi 1901, affiliée à l'Unapei (Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis). Elle est née en 2019 d'un rapprochement entre l'Adapei 04, l'Adapei 05 et La Chrysalide Marseille, toutes les trois issues du mouvement parental.

L'Unapei Alpes Provence milite, à travers son projet associatif, pour le respect et l'effectivité des droits des personnes en situation de handicap, pour répondre à leurs besoins et leurs attentes, pour leur permettre de vivre avec et parmi les autres. Elle promeut et partage avec ses adhérents, les valeurs de respect de la personne, de tolérance, de solidarité, de compétences, de transparence et adaptation (anticipation des réponses aux besoins).

L'Unapei Alpes Provence s'appuie sur la triple expertise des personnes accompagnées, des parents (et proches) et des professionnels pour construire ses actions.

Dans une logique de fluidité des parcours des personnes, les établissements et services spécialisés de l'association sont organisés en complexes, proposant des réponses diverses et adaptées à chacune des personnes accompagnées, à chaque âge de la vie : lieux d'éducation, d'apprentissages, de soins, d'aide par le travail, d'insertion professionnelle, d'hébergement, d'accueil médicalisé, d'accompagnement à la vie sociale. Cette organisation permet ainsi de développer des synergies et de limiter les risques de rupture.

L'établissement

L'EANM Les Lilas propose un lieu de vie pour des personnes en situation de handicap psychique, physique et/ou mental. Son but est de favoriser le développement et/ou le maintien de l'autonomie ainsi que l'intégration sociale. A travers l'expression et le recueil des attentes et des besoins des personnes, l'élaboration des projets personnalisés guide les accompagnements dans les actes de la vie quotidienne, les activités éducatives et de loisirs.



L'EANM Les Lilas comprend 3 unités :

- ✓ **L'unité A** : un foyer d'hébergement pour travailleurs d'ESAT accueillant 23 personnes. Il possède également une place d'accueil temporaire.
- ✓ **L'unité B** : un foyer d'hébergement pour travailleurs d'ESAT de type habitat inclusif (villa) accueillant 5 personnes en situation de handicap présentant des potentialités émergentes dans le domaine de l'autonomie quotidienne et exprimant le souhait de vivre en groupe restreint.
- ✓ **L'unité C** : un foyer de vie pour 11 personnes en situation de handicap et proposant une place d'accueil temporaire.

Les trois unités qui constituent l'EANM Les Lilas proposent des environnements de vie différents mais également des points communs dans certains domaines. Il s'agit de :

La santé



Les traitements médicamenteux sont délivrés en réponse à une prescription médicale.

L'introduction de denrées alimentaires "personnelles" est soumise à l'accord de la Direction et doit obligatoirement être déposée auprès d'un professionnel.

Les visites et la sécurité

Les visites sont possibles : les parents et les amis sont les bienvenus !



Les personnes accueillies peuvent inviter leurs parents ou leurs amis à prendre le repas, le goûter, un café Il faut pour cela le signaler à l'avance au cadre de permanence ou de l'équipe éducative. Les visites sont soumises au respect des règles de vie en collectivité. Il est également possible de prendre rendez-vous auprès du secrétariat, pour une rencontre avec la Direction.

Le service éducatif intervient sept jours sur sept et sur des créneaux compris entre 7h et 22h30.

Les habitants peuvent contacter en cas de besoin le veilleur de nuit du site de la Valentine de 22h à 7h30 et une permanence téléphonique de sécurité est assurée 24h sur 24.

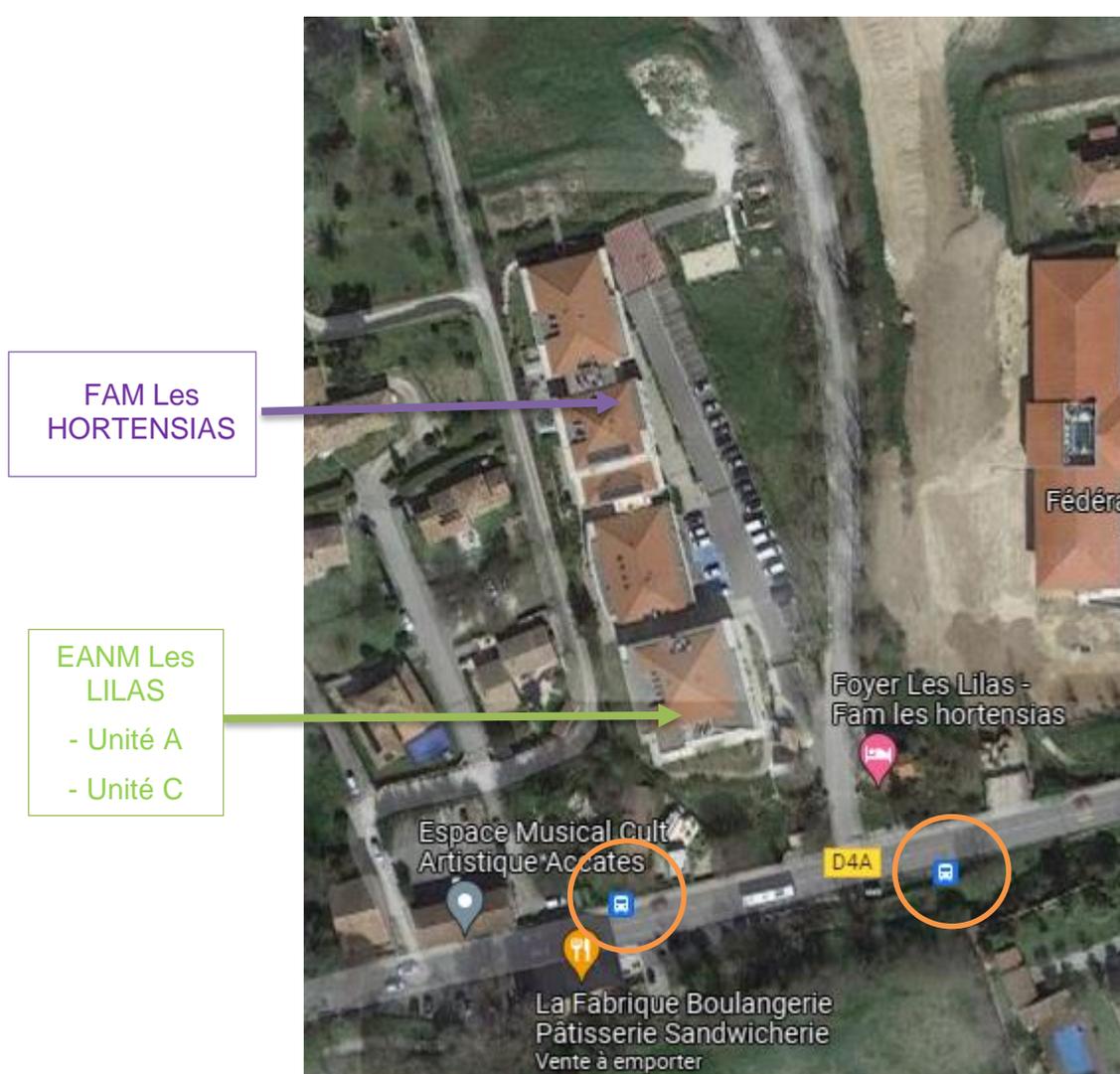
De plus l'établissement met à disposition, sur les différentes unités, un téléphone afin de passer ou recevoir des appels. Les habitants peuvent également utiliser leur propre téléphone (mobile).



EANM Les Lilas : Unités A & C

L'unité A et C de l'EANM Les LILAS se trouvent au sein du même bâtiment sur le site de La Valentine, sur un grand terrain végétalisé qui accueille également le FAM Les HORTENSIAS. Le site propose des extérieurs : jardin, terrain multisport, jeu de pétanque, potager. L'ensemble est facile d'accès, bordé par la route départementale des Camoins et desservi par les transports en commun de la RTM. Les lignes de bus 12, 12B, 12S et S6 ont un arrêt à quelques mètres du portail de l'EANM Les Lilas.

L'établissement bénéficie à la fois d'un écrin de verdure et d'une proximité avec les commerces et les commodités de proximité (cabinet médical, centre culturel, coiffeur, superette, boulangerie, restaurants ...) du village de la Valentine à 10 minutes à pieds et des du centre commercial de La Valentine à 15 minutes en transports en communs.



Les résidents de ces deux unités sont accueillis dans des chambres individuelles avec cabinet de toilette.



Chaque étage propose en plus des chambres individuelles, des espaces communs : salon, salle à manger, cuisine (atelier cuisine) et un extérieur (terrasse).



Les Repas

Les repas sont pris sur les unités de vie à compter de 19h en semaine. Le week-end, le repas de midi est servi à partir de 12h et le dîner également à compter de 19h.

Les repas sont confectionnés dans la cuisine du foyer, par le personnel de notre partenaire prestataire la Société ACSENT.

L'entretien du linge est effectué par le personnel de notre partenaire prestataire la société ACSENT et la blanchisserie industrielle de l'ESAT les Glycines.

L'unité B de l'EANM Les LILAS se trouve dans un logement autonome (type Villa) à proximité du site de la Valentine proche du village de la Valentine et des Camoins. A proximité des commerces, des services et desservie par les transports en commun de la RTM.



Les habitants de cette unité disposent de chambres individuelles avec cabinet de toilettes. Ils ont également accès aux parties communes : salon, salle à manger, cuisine équipées (confection des repas journaliers), et appareils ménagers dédiés à l'entretien du linge (lave-linge, sèche-linge).



Figure 1 Plan à titre d'exemple

Les activités de l'EANM Les Lilas

Elles reposent sur l'élaboration de votre projet individualisé.

L'accompagnement dans les actes quotidiens

Il vise à vous proposer un soutien dans le maintien ou le développement des acquis physiques, intellectuels et sociaux lors de temps forts tels que : le lever, les moments d'accompagnement sur l'hygiène et l'image de soi, les repas, les temps de partage en vie collective.



Les activités de loisirs

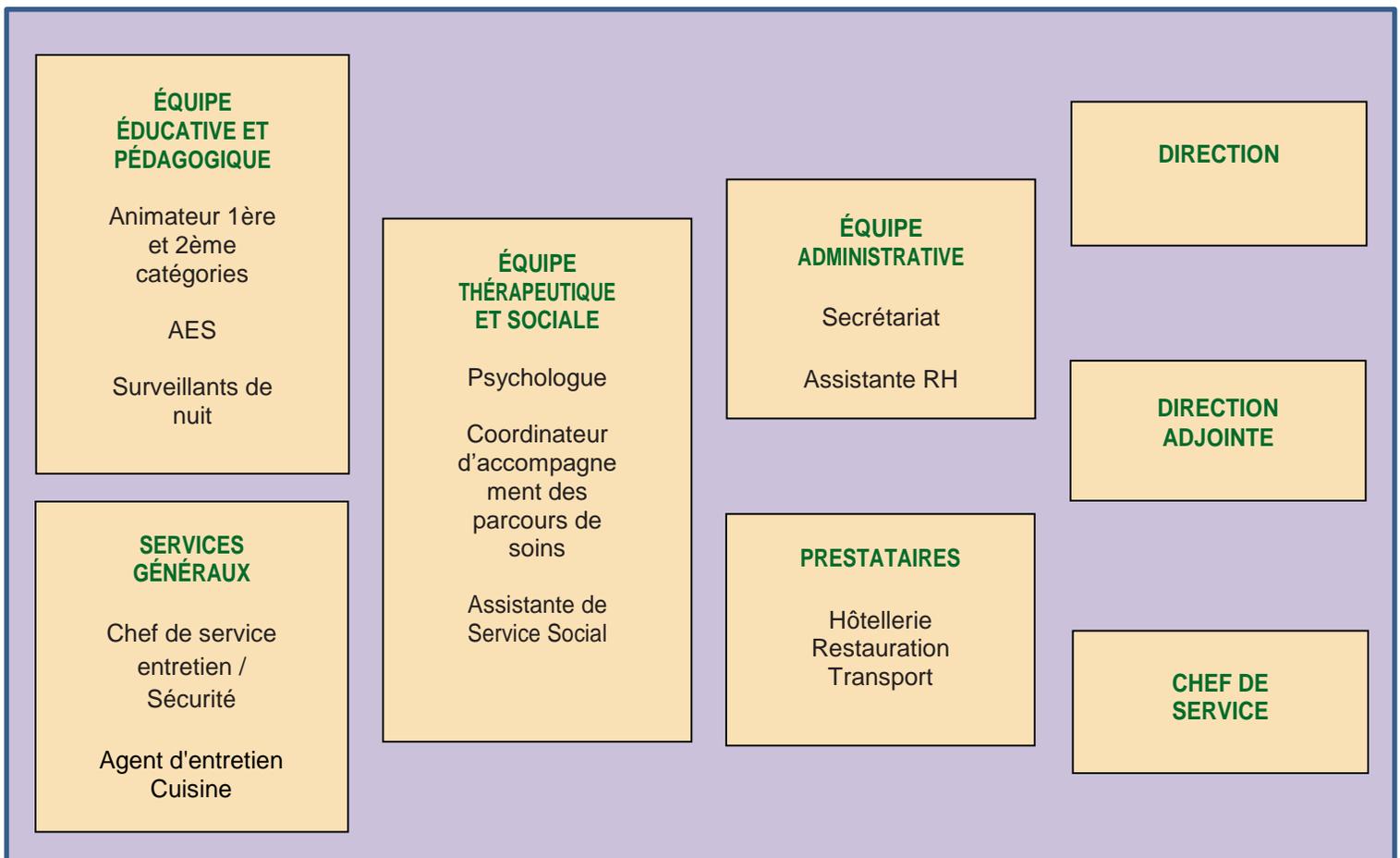
Elles peuvent être : sportives, culturelles, de divertissement. Elles ont des objectifs qui s'articulent autour de la recherche d'une plus grande indépendance, de l'intégration.



La gestion de la santé

Un coordonnateur de parcours d'accompagnement et de soins mène des actions afin de développer le réseau de partenaires de prévention et de santé. Il organise les échanges entre les équipes éducatives, les personnes, les partenaires médicaux/paramédicaux libéraux. Il assure le suivi des dossiers médicaux (planification des rdv, transmissions ...). Il mène des actions d'éducation à la santé. De plus des infirmières libérales assurent, sur prescriptions médicales, la distribution des traitements, au moment du petit déjeuner et du dîner.

L'équipe de l'EANM Les Lilas



Equipe de Direction



Elle met en œuvre la politique définie par l'Association dans le respect du projet associatif et du projet d'établissement.

Equipe d'accompagnement



Cette équipe assure votre accompagnement au quotidien et vous aide à construire un projet de vie qui correspond à vos besoins et attentes. Un référent est nommé pour coordonner votre projet personnalisé.

Equipe Thérapeutique



Le personnel paramédical de l'établissement ainsi que l'ensemble des personnels médicaux extérieurs vous assurent un suivi médico-psychologique en cas de besoin.

Assistante de Service Social



Elle vous oriente et vous soutient dans vos démarches afin de prévenir et de remédier aux difficultés sociales et médico-sociales que vous pouvez rencontrer. Elle contribue à la qualité du service qui vous est offert par l'Unapei Alpes Provence

Equipe Administrative



Intégrée dans une équipe mutualisée au sein du site de Valentine/Montolivet, elle gère toutes les ressources humaines, matérielles, administratives et financières nécessaires au fonctionnement de l'établissement.

Surveillant de nuit



Il assure la sécurité de 22h à 7h30 (heures de départ et arrivée des équipes éducatives).

Les formalités administrative

Admissions

L'EANM Les Lilas accueille et accompagne 41 personnes adultes handicapées sur décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) et dans le cadre d'une procédure d'admission associative prenant en compte l'évaluation menée par l'équipe éducative au regard de différents critères liés au projet de vie en collectivité.

Pièces Administratives à fournir

| | |
|--|---|
| <p>4 Photos d'Identité</p>  | <p>Copie de l'attestation d'assurée social</p>  |
| <p>Fiche de renseignement</p>  | <p>Copie du jugement de tutelle – curatelle</p>  |
| <p>Questionnaire d'Habitudes</p>  | <p>Original ou copie de la carte d'identité</p>  |
| <p>Certificat médical d'aptitude à la vie en collectivité</p>  | <p>Original ou copie de la carte d'invalidité</p>  |
| <p>Notification CDAPH en cours de validité et conforme au placement envisagé</p>  | <p>Copie du livret de famille</p>  |

Relation avec votre famille

Si l'accueil et l'accompagnement vous concernent en premier lieu, l'établissement ou le service qui vous reçoit souhaite entretenir des relations basées sur l'échange et la collaboration avec votre famille ou votre représentant légal.

C'est dans ce cadre qu'ils pourront être sollicités pour participer à la mise en place du Contrat de Séjour ou du Document Individuel de Prise en Charge, et de votre projet personnalisé.

Des réunions annuelles rassemblent familles et professionnels pour évoquer la vie au sein de l'établissement ou du service et rencontrer des responsables de l'Association.

Nous proposons de rester à l'écoute des familles et des responsables légaux pour échanger sur les objectifs de l'accompagnement et expliciter les actions à conduire ; avec votre consentement des rencontres régulières sont envisageables.

Tous les deux ans est proposée une enquête permettant d'identifier la satisfaction sur la qualité des prestations délivrées.

Vos Droits et Devoirs

Règlement de fonctionnement

Il est prévu par la loi 2002-2 et par le décret n°2003-1095 du 14 novembre 2003 et fixe :

- Les droits de la personne accueillie
- Les obligations et devoirs nécessaires au respect des règles de vie collective au sein des établissements et services.
- Les conditions d'utilisation des espaces et équipements mis à la disposition des personnes accueillies.

Conseil de la Vie Sociale (CVS)

Le Conseil de la Vie Sociale doit favoriser la participation et l'expression des personnes handicapées accueillies dans un établissement ou service social ou médico-social ainsi que celles de leur famille ou tuteur et les associer à l'élaboration et à la modification du règlement de fonctionnement et du projet d'établissement.

Représentants des personnes accueillies :

.....

Représentant de l'Association :

.....

Représentants des familles :

.....

Représentant des professionnels :

.....

Utilisation confidentielle des renseignements qui vous concernent

Commission Nationale de l'Informatique et Libertés

Les renseignements administratifs et médicaux que vous communiquez lors de votre entrée au sein de l'établissement et qui font l'objet d'un traitement informatique sont soumis au strict respect du secret professionnel.

Il vous est possible de vous opposer au recueil et au traitement des données nominatives qui vous concernent dans les conditions d'utilisation de ces données définies par la loi "informatique et libertés". Votre droit d'accès et de rectification s'exerce par courrier auprès du Directeur de l'établissement.

Modalités d'accès à votre dossier médical

Vous avez la possibilité d'accéder directement à l'ensemble de votre dossier médical, cependant nous vous conseillons de le faire par l'intermédiaire d'un professionnel de santé compétent que vous désignerez afin qu'il puisse vous informer précisément des éléments techniques contenus dans votre dossier.

Vous pouvez accéder à votre dossier médical en adressant votre demande par écrit, au Directeur de l'établissement. Si vous êtes mineur, le droit d'accès au dossier médical est exercé par les titulaires de l'autorité parentale. Il en est de même pour tous les documents qui vous concernent dans les différentes disciplines.

Rappels des Principes de la Charte des Droits et Libertés

Votre établissement s'engage à respecter les principes de la Charte des droits et libertés (arrêté du 8 septembre 2003) :

- Non-discrimination
- Droit à un accompagnement adapté
- Droit à l'information
- Libre choix, consentement éclairé et participation de la personne
- Droit à la renonciation
- Droit au respect des liens familiaux
- Droit à la protection
- Droit à l'autonomie
- Prévention et soutien
- Droit à l'exercice des droits civiques attribués à la personne accueillie
- Droit à la pratique religieuse
- Respect de la dignité de la personne et de son intimité

Projet personnalisé

Vous êtes invité à élaborer votre projet personnalisé avec l'aide de l'équipe éducative. Ce projet précise les objectifs et les modalités concrètes de votre accompagnement.

Un référent est nommé pour cela, il coordonnera la mise en place du projet avec les autres membres de l'équipe.

Projet de sortie

Quels que soient votre parcours et vos choix, vous pouvez décider d'un projet de sortie. La mission du service est aussi de vous aider et de vous guider vers ce nouveau projet de vie.

Satisfaction et réclamations

Pour nous faire part de votre satisfaction ou de vos réclamations, vous pouvez vous adresser directement aux personnes qui vous accompagnent au quotidien ou à la Direction du service.

Vous pouvez aussi vous exprimer par l'intermédiaire des représentants des personnes accompagnées au Conseil de la Vie Sociale.

Par ailleurs, un questionnaire de satisfaction vous sera adressé.

Prévention de la maltraitance

Dans le cadre de la prévention de la maltraitance sur les personnes handicapées, un numéro national a été mis en place : le 3977.

Votre sécurité

Votre sécurité est assurée par l'ensemble du personnel mais un référent sécurité qualifié reste plus particulièrement attentif à tout ce qui pourrait être dangereux pour vous.



Conduite à tenir en cas d'incendie :

Nous comptons sur votre rapidité pour prévenir le personnel en cas de situation suspecte. Vous devez suivre les consignes réglementaires de sécurité qui sont affichées au Foyer et respecter les directives données par le personnel.

Sécurité de vos biens :

Nous vous proposerons, lors de votre admission, de nous confier, contre reçu, le dépôt des sommes d'argents et des objets de valeurs en votre possession.

Par la suite, nous vous conseillons de remettre tout objet ou somme d'argent au coffre. Ils vous seront restitués lorsque vous le souhaitez.

L'établissement ne pourra être tenu de la perte, de la détérioration ou de la disparition d'objets si vous décidez de les garder vous-même.



Assurance responsabilité civile :

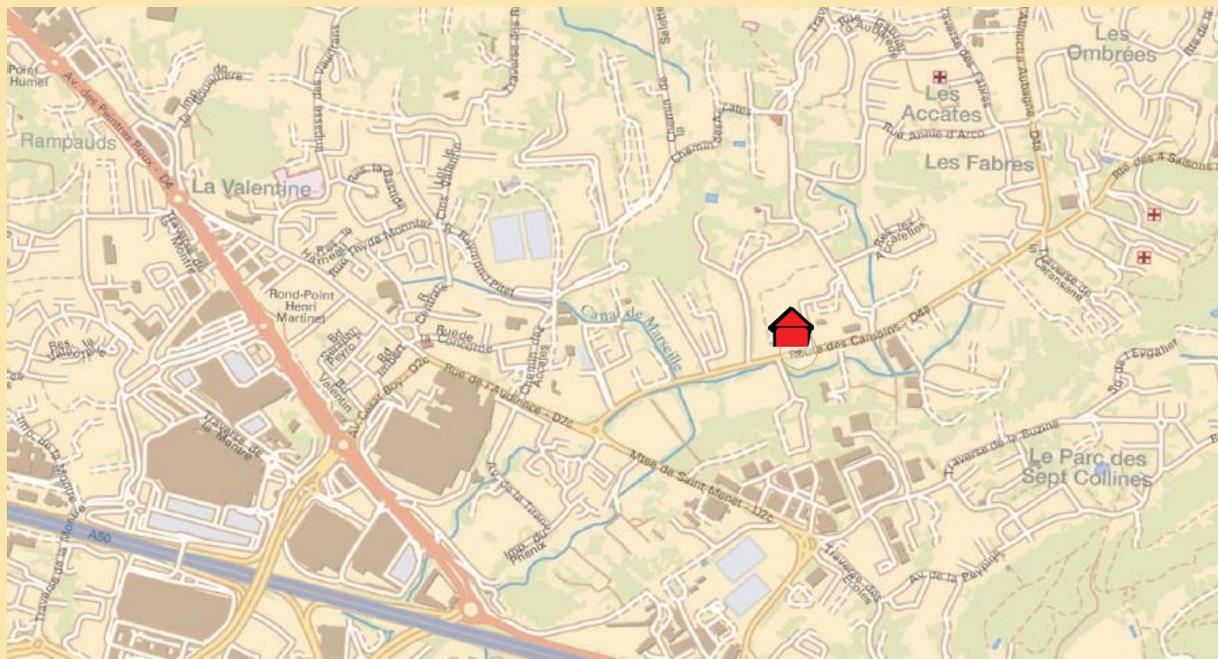
Vous êtes assuré en responsabilité civile lorsque vous vous trouvez dans le cadre de votre accompagnement.

Coordonnées et accès

COORDONNÉES

EANM Les Lilas
55 route des Camoins
13011 MARSEILLE

Tel : 04 91 66 99 92
Fax : 04 91 06 50 37
courriel : valentine@unapei-ap.fr



ACCÈS

BUS
Ligne n° 12,12b, 12s
Arrêt "Camoins Visitations"



ALPES PROVENCE

Adapei 04, Adapei 05, La Chrysalide Marseille

Siège Social

26 rue Elzéard Rougier - 13004 MARSEILLE

Tél : 04 91 10 76 00 - Fax : 04 91 10 76 15

e-mail : contact@unapei-ap.fr - www.unapei-ap.fr